



SNUipp-FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34

Albi, le 15/09/2016

à Mme la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale du
Tarn
69 avenue du Maréchal Foch
81013 Albi Cedex 9

Objet : Animations pédagogiques « obligatoires »

Madame la Directrice Académique,

En septembre 2014 vous nous aviez annoncé qu'il n'y aurait plus d'animations dites "obligatoires" dans les circonscriptions. Malgré tout, il semble que dans certaines d'entre elles cet engagement ne soit pas tenu puisque cette année, encore, certaines animations pédagogiques sont « estampillées » obligatoires.

Nous demandons que l'engagement pris en septembre 2014 soit respecté dans toutes les circonscriptions du département. En conséquence nous vous saurions grée de bien vouloir insister auprès des Inspecteurs-trices de l'Éducation Nationale sur ce point afin qu'à l'avenir les documents fournis aux enseignant-es ne comportent plus ce libellé.

Nous souhaitons à cette occasion rappeler certains points importants au sujet des animations pédagogiques :

- sans ordre de mission, les enseignant-es n'ont aucune d'obligation d'assister aux animations pédagogiques et peuvent rester sur leur école d'affectation ;
- les enseignant-es qui participent à une réunion d'information syndicale peuvent déduire le temps passé dans cette réunion (jusqu'à 9 heures) du temps des animations pédagogiques ;
- en cas d'oubli des enseignant-es, la bienveillance et le dialogue doivent être de rigueur et aucune sanction ne peut être envisagée ;
- il est indispensable de mettre en place peu avant les animations choisies un système de rappel en direction des enseignant-es, comme s'y était engagé l'IA adjoint l'an dernier.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Pour le SNUipp-FSU 81

La co-secrétaire, Bérengère Bascoul